RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-33**	**Objet : Salon du livre jeunesse 2024** **Convention de location d'exposition avec la société Glénat Editions**

Date de la convocation : 14/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Caroline BARBOSA-BRINET, conseillère municipale

Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 12 au 14 avril 2024 et précise que l'exposition itinérante intitulée « Ratatiner l'Expo » de Roland Garrigue est mise à disposition par la société GLÉNAT EDITIONS située à Boulogne Billancourt (92100).

La société GLÉNAT EDITIONS s'engage à fournir et mettre à disposition de la mairie, à titre gracieux, un ensemble de 15 bâches basés sur la série des *Comment ratatiner* de Roland Garrigue. Cette mise à disposition sera accordée pour une durée de **1 mois, du 20 mars 2024 au 15 avril 2024** afin de procéder à la récupération et aux retours des originaux :

- Cheminement des œuvres jusqu'au lieu d'exposition (20 mars 2024) : Bibliothèque de Vineuil, rue des écoles, 41350 Vineuil – Exposition du 26 mars au 13 avril 2024

A compter de la date de remise à disposition des œuvres et jusqu'à la date de la fin de l'exposition et de restitution des œuvres, la totalité des originaux prêtés par la maison d'édition sera garantie par un contrat d'assurance multirisque auprès de la compagnie d'assurance de la mairie garantissant le remboursement de toute planche ou dessin détérioré ou disparu.

La mairie s'engage à prévoir le matériel nécessaire pour protéger et transporter les œuvres prêtées.

Afin de contractualiser cet engagement, Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET propose la signature d'une convention de location pour l'exposition d'œuvres originales selon le modèle joint :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- ***approuve les termes de la convention de location d'exposition pour le salon du livre jeunesse joint en annexe entre la commune de Saint-Gervais-la-Forêt et la société GLÉNAT EDITIONS***
- ***autorise monsieur le maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces afférentes.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 25/03/2024
Publié le 25/03/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 19/03/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

MAIRIE DE ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

la secrétaire de séance,
Caroline BARBOSA-BRINET

Accusé de réception en préfecture
041-214102131-20240325-DEC33-2024-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2024